

MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

PROCÈS-VERBAL de la séance EXTRAORDINAIRE des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, lundi 17 juillet 2023 à 18 h 30.

Sont présents : mesdames Josée Castonguay, Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet, conseillères, et monsieur François Boisjoly, conseiller, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Est absent : monsieur Martin Lavallée, conseiller.

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance.

AVIS SPÉCIAL DE CONVOCATION ET CERTIFICAT

Le directeur général et greffier-trésorier fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été transmis à tous les membres du conseil, incluant le conseiller absent, monsieur Martin Lavallée.

2023-07-307

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que la séance extraordinaire soit ouverte à 18 h 31.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-07-308

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour suivant :

(309)

1. Personnel; **[report]**
2. Gestion des débris suite aux événements météo.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-07-309

GESTION DES DÉBRIS SUITE AUX ÉVÈNEMENTS MÉTÉO

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De retenir la proposition de EBI Environnement inc. pour la tenue d'une collecte supplémentaire de déchets le 20 juillet prochain;

Qu'un montant de 4 405 \$ (taxes en sus) soit autorisé à cette fin, et ce, en sus des frais d'enfouissement déjà prévus au contrat.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-07-310 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 18 h 54.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire